

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2012-08-06

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le sixième jour du mois d'août de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, greffière assiste également à cette assemblée.

... Le conseiller Yves Arcouette a motivé son absence.

Rs.2012-08-233

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 06 août 2012 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.5 Demande du camping Domaine des Îles Enchantées pour la tenue de soirées musicales.
- 4.6 Demande de commandite de la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) d'Acton Vale.
- 8.4 Adjudication du contrat pour la construction des services d'égouts sanitaires à partir du poste Martin jusqu'à l'intersection de la rue Jean-Pierre-Beaudry.

REPORTER :

Item 5.3

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-234

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 juillet 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 juillet 2012 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-235

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 09 JUILLET 2012.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 09 juillet 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 09 juillet 2012 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2012-08-236

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DU POSTE PARÉ.

Attendu que monsieur Jean-Marie Benoit désire offrir une formation pour la Fédération des trappeurs gestionnaires le 18 août 2012 et qu'à cet égard, il demande la permission d'utiliser le terrain du poste Paré pour la partie pratique de la formation;

Attendu que monsieur Benoit s'engage à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise monsieur Jean-Marie Benoit à utiliser le terrain du poste Paré le 18 août 2012 pour y offrir une formation pour la Fédération des trappeurs gestionnaires;

Que monsieur Benoit communique avec le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon, pour fins d'entente et en cas de problèmes durant ces journées;

Que monsieur Benoit remette le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE PÉTANQUE DE L'ÂGE D'OR D'ACTON VALE.

Demande de commandite du Club de Pétanque de l'Âge d'Or pour la tenue de leur souper annuel à salle communautaire, Marcelle Bertrand à Acton Vale.

Le conseil en prend acte.

Rs.2012-08-237

DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME MANON GUILMAIN POUR LA TENUE D'UNE ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE.

Attendu que madame Manon Guilmain, du Marché Richelieu, demande l'autorisation de tenir une épluchette de blé d'Inde dans le stationnement du Marché Richelieu, le 1^{er} septembre 2012 de 10 h à 16 h;

Attendu qu'en vertu de l'article 24 du G-100, pour réaliser cette activité l'autorisation par résolution du Conseil de la Ville d'Acton Vale est nécessaire;

Attendu que madame Guilmain désire utiliser les services de 2 ou 3 musiciens afin d'agrémenter l'activité;

Attendu que cette activité se déroulera simultanément dans tous les Marchés Richelieu de la province;

Attendu que les scouts d'Acton Vale seront invités à assister à cette journée pour s'occuper des ventes de blé d'Inde, dans le but d'amasser des fonds pour financer leurs activités à venir;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Que la Ville autorise madame Manon Guilmain à tenir une épluchette de blé d'Inde dans le stationnement du Marché Richelieu, avec musiciens, le 1^{er} septembre 2012 à compter de 10 h à 16 h;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec, ainsi qu'au Service des incendies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-238

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC DONALD-MARTIN.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande pour l'utilisation du parc Donald-Martin, le 09 août 2012, provenant de la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) de la MRC d'Acton pour y faire sa fermeture officielle sous la forme d'un 5 à 7;

Attendu que la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) de la MRC d'Acton demande, si en cas de non-disponibilité, que l'activité puisse avoir lieu soit au parc St-André, au parc Roger-Labrèque, à l'aréna ou le terrain de soccer près de la polyvalente;

Attendu que la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) de la MRC d'Acton prévoit effectuer une vente de hot-dog durant cette soirée à titre d'activité de financement;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville D'Acton Vale accepte la demande de la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) de la MRC d'Acton et autorise cette dernière à utiliser le parc Donald-Martin, le 09 août 2012, pour la tenue de sa fermeture officielle sous la forme d'un 5 à 7;

Que les responsables de cette activité remettent le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-239

DEMANDE DU CAMPING DOMAINE DES ÎLES ENCHANTÉES POUR LA TENUE DE SOIRÉES MUSICALES.

Attendu que le camping Domaine des Îles Enchantées demande l'autorisation de tenir des soirées musicales, sur le site même du camping – Domaine des Îles Enchantées, les 11, 18, 25 août et 1^{er} septembre 2012;

Attendu qu'en vertu de l'article 24 du G-100, pour réaliser ces dites soirées, l'autorisation par résolution du Conseil de la Ville d'Acton Vale est nécessaire;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville autorise le camping Domaine des Îles Enchantées à tenir **DEUX** soirées musicales, avec chansonniers, sur le site même du camping, seulement, les **11 août et 1^{er} septembre 2012** à compter de 20 h. Cependant, toutes les activités devront être terminées à 23 h, les 11 août et 1^{er} septembre 2012;

Que les propriétaires devront s'assurer que le bruit résultant de ces soirées soit raisonnable;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-240

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS) D'ACTON VALE.

Attendu que la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) offre, pour une 6^e année, une expérience de travail aux étudiants de la région;

Attendu que le principal objectif de cette initiative est de créer une coopérative de travail estivale avec des jeunes âgés entre 12 et 17 ans;

Attendu que la Ville est sollicitée pour une commandite afin de contribuer à la préparation d'une relève de qualité;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au CJE Comté de Johnson (CJS d'Acton 2012) à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 239-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Rs.2012-08-241

ADOPTION DU RÈGLEMENT 239-2012.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Luc Champagne lors de la séance du 03 juillet 2012, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 239-2012 « Règlement ayant pour but de modifier l'article 56 du règlement n° G-100 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 5.3 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2012-08-242

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES SERVICES OBTENUS DANS LE CADRE DE LA MUTUELLE SST.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle SST;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 759.60 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-419, à l'Union des municipalités du Québec en paiement de la facture portant le numéro 120108 émise le 9 juillet 2012, ce montant comprenant le coût des services incluant l'ajustement final 2011 et initial 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-243

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE DEMANDE DE REMPLACEMENT DE LOTS SOUMIS PAR MONSIEUR RICHARD DION, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, MANDATÉ PAR LA CARRIÈRE D'ACTON VALE LTÉE.

Attendu que Monsieur Richard Dion, arpenteur-géomètre, mandaté par la Carrière d'Acton Vale Ltée, dépose une demande de permis de lotissement visant à remplacer les lots 2 330 224 et 2 330 236 du Cadastre du Québec pour créer les lots 5 098 358 et 5 098 360;

Attendu que les lots 2 330 224 et 2 330 236 auraient été erronément identifiés comme étant la route 116 sur le plan de rénovation cadastrale;

Attendu que le futur lot 5 098 359 conservera son caractère de rue et fait partie de l'emprise de la rue d'Acton;

Attendu que le lot 5 098 360 conservera le caractère de rue étant donné qu'il semble être utilisé par les propriétaires;

Attendu que le futur lot 5 098 358 se situe vis-à-vis la propriété de la Carrière d'Acton Vale Ltée et pourra faire l'objet d'un acte de cession pour 100 \$ entre la Ville d'Acton Vale et la Carrière d'Acton Vale Ltée;

Attendu que le futur lot 5 098 358 ne constitue plus un chemin public;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis par Monsieur Richard Dion, arpenteur-géomètre, mandaté par la Carrière d'Acton Vale Ltée, fasse les modifications requises afin que la requête soit conforme aux instructions du ministre responsable du cadastre;

De permettre la cession, pour 100 \$, du lot 5 098 358 à la Carrière d'Acton Vale Ltée, puisque ce dernier ne constitue plus un chemin public;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville l'approbation du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-244

ACCEPTATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ACTON VALE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE.

Suite à la lecture de la révision budgétaire 2012 soumise par l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la révision budgétaire 2012 telle que soumise; la quote-part de la Ville étant établie à 13 704 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 13 704 \$, à même le poste budgétaire 02-520-00-963, à l'OMH d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-245

RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.

Attendu la Loi sur les Travaux municipaux;

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

- Travaux d'infrastructures de voiries, d'aqueducs et d'égouts, pour le projet domiciliaire à l'Est de la rue Jean-Pierre-Beaudry, pour un montant de 400 000 \$. De financer les dépenses à même les surplus libres;

Que les sommes seront utilisées afin de viabiliser des terrains appartenant à la Ville et que cette dernière s'engage de réserver les produits des ventes pour renflouer les surplus accumulés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-246

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 2 327 856 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR DOMINIQUE ST-ONGE ET MADAME NATHALIE DUVAL.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR DOMINIQUE ST-ONGE ET MADAME NATHALIE DUVAL** une partie du lot 2 327 856 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 265,8 mètres carrés, situé sur la rue Hormidas-Lemoyne au prix de 2 500,00 \$, plus T.P.S. et T.V.Q., payé comptant;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Rapport des revenus et dépenses pour la semaine de la municipalité;
- b) Service d'inspection municipale (Aide-inspecteur);
- c) Service d'inspection municipale et liste des permis émis (S. Boisvert);
- d) Cour municipale;
- e) Rapport service des Incendies

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie

- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2012-08-247

PROGRAMME DE FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE (FAIC) : RÉFECTION DU STADE LÉO-ASSELIN.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance du guide sur les règles et normes du FAIC;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire présenter une demande d'aide financière à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour le projet de réfection du stade Léo-Asselin;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire pour le projet de réfection du stade Léo-Asselin;

Que madame Nathalie Ouellet, directrice générale, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de réfection du stade Léo-Asselin dans le cadre du fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-248

PROGRAMME DE FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE (FAIC) : RÉFECTION DE LA PISCINE MUNICIPALE ET TERRAINS DE TENNIS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance du guide sur les règles et normes du FAIC;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire présenter une demande d'aide financière à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour le projet de réfection de la piscine municipale et des terrains de tennis;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire pour le projet de réfection de la piscine municipale et des terrains de tennis;

Que madame Nathalie Ouellet, directrice générale, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de réfection

de la piscine municipale et des terrains de tennis dans le cadre du fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-249

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIVEMENT À L'ACHAT DE DOUZE LUMINAIRES POUR LE PROJET DOMICILIAIRE À L'EST DE LA RUE JEAN-PIERRE-BEAUDRY.

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour la fourniture de douze luminaires pour le projet domiciliaire à l'Est de la rue Jean-Pierre-Beaudry;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 21 550 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les surplus libres, pour la fourniture de douze luminaires pour le projet domiciliaire à l'Est de la rue Jean-Pierre-Beaudry;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Lumen au coût de 21 550 \$, plus taxes, le tout selon la soumission datée du 26 juillet 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-250

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES D'ÉGOUTS SANITAIRES À PARTIR DU POSTE MARTIN JUSQU'À L'INTERSECTION DE LA RUE JEAN-PIERRE-BEAUDRY.

Attendu que des soumissions par appel d'offres ont été ouvertes le 31 juillet 2012 à 11 h à l'Hôtel de Ville pour la construction des services d'égouts sanitaires à partir du poste Martin jusqu'à l'intersection de la rue Jean-Pierre-Beaudry;

Attendu que SIX [6] fournisseurs se sont procuré les documents de soumission et que la Ville a reçu UNE [1] soumission;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

- D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Construction Choinière, division de Sintra Inc. au coût de 114 937 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les surplus libres, pour la construction des services d'égouts sanitaires à partir du poste Martin jusqu'à l'intersection de la rue Jean-Pierre-Beaudry.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-251

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Salaires, REER, DAS pour le mois de juillet 2012	203 101.25 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de juillet 2012	119 859.48 \$
Grand Total	322 960.73 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-252

MESURE DISCIPLINAIRE / SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ.

Attendu la présentation du dossier de l'employé par la directrice générale;

Attendu la gravité des événements;

Attendu qu'il y a lieu de prendre une mesure visant à éviter que de telles situations se reproduisent;

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que l'employé numéro 3004 soit suspendu, sans solde, pour une durée de deux (2) jours. Afin de ne pas trop perturber les activités en cours, les jours sans solde seront choisis par la directrice générale et seront communiqués par lettre à l'employé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-253

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE ET D'UN BOUTEUR (PROJET DOMICILIAIRE À L'EST DE LA RUE JEAN-PIERRE-BEAUDRY).

Attendu que la Ville a procédé, le 16 juillet 2012 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumission pour la location d'une pelle hydraulique et d'un bouteur (projet domiciliaire à l'Est de la rue Jean-Pierre-Beaudry);

Attendu que QUATRE (4) fournisseurs se sont procuré l'appel d'offres et que la Ville a reçu QUATRE (4) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 45 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les surplus libres pour la location d'une pelle hydraulique et d'un bouteur (projet domiciliaire à l'est de la rue Jean-Pierre-Beaudry);

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire **conforme** soit :

Ostiguy Excavation Inc. au coût suivant : 143 \$/heure, plus taxes, pour la location d'une pelle hydraulique 1318 et plus, avec opérateur pour ± 100 heures;

D.P.S. Transport Inc. au coût suivant : 110 \$/heure, plus taxes pour la location d'une pelle hydraulique 1313 et plus, avec opérateur, pour ± 100 heures.

Huard Excavation Inc. au coût suivant : 102 \$/heure, plus taxes pour la location d'un bouteur 0456 à 0461, avec opérateur, pour ± 200 heures;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-254

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN, LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 23 juillet 2012 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville quant à l'entretien des chemins d'hiver pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;

Attendu que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-330-00-443, pour l'entretien des chemins d'hiver pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

D.P.S Transport Inc.	Du 01-11-12 au 15-05-13	1 474 \$
	Du 01-11-13 au 15-05-14	1 520 \$
	Du 01-11-14 au 15-05-15	1 564 \$

Les prix ci-avant mentionnés sont par kilomètre et comprennent notamment la main-d'œuvre, la machinerie, le matériel, le transport, mais avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-255

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LA LOCATION D'UN TRACTEUR POUR LE DÉNEIGEMENT- SAISON 2012-2013.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 9 000 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-330-00-516, pour la location d'un tracteur relativement à la saison de déneigement 2012-2013, à Machinerie C. & H. Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-256

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENT POUR LE TRACTEUR POUR LE DÉNEIGEMENT- SAISON 2012-2013.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 2 630 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-330-00-516, pour la location d'équipement pour le tracteur de déneigement relativement à la saison 2012-2013, à Soudures Richard St-Amant Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-257

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA.

Attendu que des soumissions par appel d'offres ont été ouvertes le 17 juillet 2012 à 11 h à l'Hôtel de Ville pour l'exploitation du restaurant de l'aréna;

Attendu que TROIS (3) fournisseurs se sont procuré l'appel d'offres et que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'adjuger le contrat au plus haut soumissionnaire conforme soit : Marc Duval et Sylvie Tremblay au coût de 1 000 \$, par mois, plus taxes, plus 5 % des revenus mensuels avant taxes, pour l'exploitation du restaurant de l'aréna pour une durée de 35 mois, soit du 1^{er} septembre 2012 au 31 juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-08-258

ACQUISITION DU LOGICIEL ACTIVITEK DE PG SOLUTIONS EN MODE HÉBERGÉ.

Attendu qu'il y a lieu d'acquérir un logiciel pour les Services culturels et sportifs en mode hébergé de PG Solutions;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, la Ville peut adjuger un contrat de gré à gré dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

Attendu l'offre de services soumise par PG Solutions;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 11 040 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le fonds général, poste budgétaire 22-700-10-000, à **PG Solution** pour les coûts de préparation, configuration et installation, de mise en route (formation/accompagnement) et pour les progiciels, selon leur offre de services datée du 20 juin 2012;

D'autoriser le paiement de 2 265 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-414 pour l'hébergement annuel;

D'autoriser le paiement de 1 650 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-414 pour l'entretien et soutien annuel.

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 17 juillet 2012.

Le conseil prend acte.

VARIA.

Rs.2012-08-259

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu de féliciter le Club Optimiste d'Acton Vale pour le succès remporté lors de la présentation du Festival Country-Rétro d'Acton Vale qui a eu lieu en juillet dernier dans le stationnement de l'aréna d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

M. Roger Loiselle	<ul style="list-style-type: none">• Commentaires concernant le cours d'eau Viens (facturation).• Demande à voir le règlement qui abroge le règlement concernant la facturation des cours d'eau adopté ultérieurement.
-------------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Champagne propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date